

INTRODUCTION À L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE LA BIODIVERSITÉ POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

VUE D'ENSEMBLE

- Ce guide de démarrage présente le thème de la biodiversité aux investisseurs institutionnels, en se concentrant sur les facteurs de perte de biodiversité tout en reconnaissant sa pertinence par rapport au concept plus large de nature.
- Il explique l'importance et la pertinence de la biodiversité dans le contexte des investissements et met en évidence la manière dont les investisseurs institutionnels peuvent tenir compte de cet enjeu dans leurs politiques d'investissement responsable, leurs processus d'investissement et leurs pratiques d'engagement (dialogue et vote).
- Le guide est organisé en deux parties :

PARTIE 1 :

L'importance de la biodiversité, couvrant :

- les aspects scientifiques,
- leur importance pour les investisseurs,
- l'importance de l'action gouvernementale pour les investisseurs.

PARTIE 2 :

Les approches que les investisseurs institutionnels pourraient adopter dans leurs processus d'investissement, actions d'engagement et communications, y compris :

- les mesures qu'il est possible de prendre,
- les ressources disponibles,
- les questions à poser aux sociétés de gestion.

Il est fait référence à d'autres publications tout au long du document. Pour en savoir plus sur les sujets abordés dans ce guide, ou sur la biodiversité en général, n'hésitez pas à [nous contacter](#).

INTRODUCTION À L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

[DÉCOUVREZ LES GUIDES](#)



PARTIE 1 : L'IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITÉ

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ET POURQUOI EST-ELLE IMPORTANTE ?

La biodiversité est la « variabilité des organismes vivants de toutes origines »¹ tandis que la nature désigne le « monde naturel, en particulier ses composantes vivantes »². La biodiversité permet aux écosystèmes d'être productifs, résilients et adaptables au changement, ce qui, à son tour, permet de fournir des services écosystémiques tels que la fourniture de nourriture et de matières premières, la filtration de l'air et de l'eau, la pollinisation, le stockage du carbone et la régulation du climat.

NATURE OU BIODIVERSITÉ ?

Ce guide se concentre sur la biodiversité et sur les mesures que les investisseurs institutionnels peuvent prendre pour lutter contre les cinq facteurs de perte de biodiversité³. Toutefois, les orientations fournies reconnaissent la manière dont les systèmes naturels contribuent au maintien de la biodiversité et peuvent donc être appliquées au concept plus large de nature pour les investisseurs qui cherchent à adopter une approche plus globale des risques et des opportunités liés à la nature.

On estime que 58 000 milliards d'USD de valeur économique générée - soit plus de la moitié du PIB mondial - dépendent modérément ou fortement de la nature et des services écosystémiques qu'elle fournit⁴. Les activités économiques ont un impact sur la biodiversité en modifiant son état de manière positive ou négative, ce qui peut à son tour entraîner des changements dans la capacité du monde naturel à soutenir les services écosystémiques. D'autres estimations suggèrent que 7 000 milliards d'USD sont investis chaque année dans des activités économiques ayant un impact négatif direct sur la nature⁵.

LIMITES PLANÉTAIRES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique et la perte de biodiversité sont intrinsèquement liés ; ils sont essentiels pour comprendre l'interaction entre les [limites planétaires](#) et pour minimiser le risque de dommages environnementaux irréversibles, six des neuf limites planétaires ayant été franchies en 2023⁶. Le changement climatique étant considéré comme l'un des cinq moteurs de la perte de biodiversité⁷, les investisseurs peuvent commencer à identifier les synergies entre leurs stratégies climatiques et les risques ou opportunités liés à la biodiversité. Par exemple, la poursuite de la circularité dans le cadre des technologies de transition net zéro peut minimiser les impacts sur la nature de l'extraction et de l'élimination des matériaux⁸, tandis que les innovations dans le domaine de l'agriculture régénérative peuvent atténuer les émissions associées à la conversion des terres et promouvoir la santé et la résilience des sols⁹.

1 Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2011), [Convention sur la diversité biologique : textes et annexes](#)

2 IPBES (2019), [Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services](#)

3 IPBES, page web [Models of drivers of biodiversity and ecosystem change](#)

4 PwC, « [PwC boosts global nature and biodiversity capabilities with new Centre for Nature Positive Business, as new research finds 55% of the world's GDP - equivalent to \\$58 trillion - is exposed to material nature risk without immediate action](#) », communiqué de presse, 19 avril 2023

5 UNEP (2023), [State of Finance for Nature 2023](#)

6 Richardson, J., Steffen W., Lucht, W., Bendtsen, J., Cornell, S.E., et al. (2023), « Earth beyond six of nine Planetary Boundaries », [Science Advances](#), 9, 37

7 IPBES, [Models of drivers of biodiversity and ecosystem change](#), page web

8 The Ellen MacArthur Foundation, [What is a circular economy?](#), page web

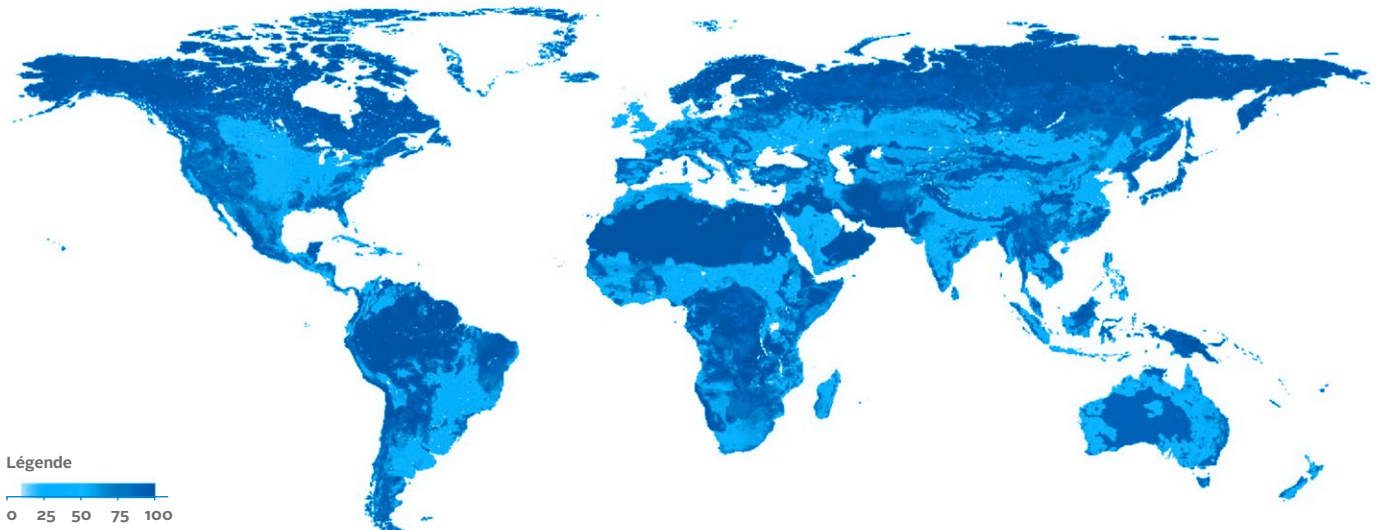
9 Forum économique mondial, « [5 benefits of regenerative agriculture – and 5 ways to scale it](#) », article, 11 janvier 2023

LA BIODIVERSITÉ EST EN DÉCLIN

Un déclin sans précédent de la biodiversité est en cours. Selon le WWF, les populations mondiales d'animaux sauvages ont diminué de 69 % en moyenne depuis 1970¹⁰. La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) constate que 75 % des domaines terrestres et 66 % des domaines marins ont été considérablement modifiés et que plus d'un million d'espèces sont actuellement menacées d'extinction¹¹. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que 10 millions d'hectares de forêts ont été perdus chaque année entre 2015 et 2020¹².

Le degré d'intégrité de la biodiversité n'est pas le même partout dans le monde. Il existe plusieurs points chauds de la biodiversité qui contiennent un niveau élevé de diversité des espèces, de nombreuses espèces endémiques (espèces que l'on ne trouve nulle part ailleurs) et des populations restantes d'espèces menacées. De même, il existe de nombreuses régions où l'intégrité de la biodiversité est particulièrement faible, comme dans certaines parties du Brésil, du Royaume-Uni et de la Chine. L'importance des risques et des opportunités variera en fonction de la situation géographique ; l'intégrité de la biodiversité dans un lieu donné fera partie intégrante de l'évaluation des questions liées à la nature.

Figure 1 : Indice d'intégrité de la biodiversité, 2020



L'indice permet de déterminer le degré de préservation de la biodiversité naturelle d'une zone. Les cellules les plus foncées indiquent un niveau d'intégrité élevé, tandis que les cellules les plus claires indiquent un niveau d'intégrité faible.

Inspiré du [Natural History Museum](#)

10 WWF (2022), [Living Planet Report 2022](#)

11 IPBES (2019), [Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services](#)

12 FAO (2022), [The State of the World's Forests 2022](#)

Pour comprendre les causes de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale, l'IPBES a identifié cinq facteurs directs influencés par l'homme.

Il s'agit des facteurs suivants :

- Les **changements dans l'utilisation des terres, des eaux douces et des mers** dus, par exemple, à l'expansion de l'agriculture, à l'extraction de minerais et au développement des infrastructures
- La **surexploitation des ressources** par le biais, par exemple, de la surpêche, de l'exploitation non durable du bois, de l'extraction de minerais et de la chasse aux espèces pour les produits d'origine animale
- Le **changement climatique**, qui a des répercussions sur l'évolution des températures et des conditions météorologiques, ce qui affecte le fonctionnement des écosystèmes et provoque la migration des espèces
- La **pollution**, qui a des répercussions sur les habitats d'eau douce et océaniques en raison des déchets plastiques et des dépôts d'azote, par exemple
- Les **espèces envahissantes**, qui peuvent perturber le fonctionnement écologique des systèmes naturels, par exemple en supplantant la flore et la faune indigènes

POURQUOI ONT-ILS DE L'IMPORTANCE POUR LES INVESTISSEURS ?

La perte de biodiversité présente des risques importants pour les entreprises, les investisseurs et l'économie en général. L'ampleur sans précédent de la perte de biodiversité qui se produit actuellement est un risque systémique qui contribue à l'effondrement potentiel des systèmes financiers et naturels, un phénomène qui affecterait toutes les catégories d'actifs et tous les secteurs¹³. Il entraînera des changements dans les demandes des consommateurs ainsi que dans les exigences réglementaires et les attentes de la société, ce qui aura un impact sur l'évaluation des actifs, les processus d'allocation et les rendements des portefeuilles des investisseurs.

La perte de biodiversité crée de nouveaux risques financiers pour les investisseurs, et ce de deux manières :

- **Impacts** : modifications de l'état de la nature (qualité ou quantité). Les exemples incluent une usine qui pollue une rivière ou la conversion d'un habitat naturel en infrastructure.
- **Dépendances** : aspects des actifs environnementaux et des services écosystémiques dont dépend une personne ou une organisation. Par exemple, une exploitation agricole peut dépendre de services écosystémiques tels que l'écoulement de l'eau, la pollinisation ou la régulation de risques tels que les inondations¹⁴.

Ces impacts et dépendances sur la biodiversité peuvent ne pas être pris en compte ou ne pas être visibles pour les entreprises et les investisseurs. Cependant, ils peuvent se matérialiser en risques auxquels les investisseurs doivent faire face pour protéger les clients et les bénéficiaires. Ces risques peuvent être caractérisés comme suit :

- **Risques physiques** résultant de la dégradation de la biodiversité. Ils peuvent être chroniques ou aigus et sont souvent spécifiques à un lieu. Par exemple, la perte d'habitats côtiers protecteurs tels que les mangroves peut accroître le risque d'inondation, ou la perte d'insectes pollinisateurs sauvages peut réduire les rendements ou augmenter les coûts pour les entreprises agricoles. Selon les estimations les plus pessimistes de la Banque mondiale, l'effondrement de quatre services écosystémiques seulement pourrait entraîner une contraction de 2 700 milliards d'USD du PIB mondial d'ici à 2030¹⁵.
- **Risques de transition** dus à un mauvais alignement des activités économiques, provoqué par des changements dans la réglementation et la politique, la jurisprudence, la technologie ou le sentiment des investisseurs et les préférences des consommateurs. Un exemple serait un manquement aux attentes de diligence raisonnable du règlement de l'UE de 2023 sur les produits exempts de déforestation et les risques de litige associés.

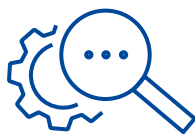
Cependant, la lutte contre la perte de biodiversité par la conservation et la restauration offre également de nouvelles opportunités aux investisseurs. Le Forum économique mondial a estimé que la transition vers des économies ayant un impact positif sur la nature pourrait générer jusqu'à 10 000 milliards d'USD de valeur annuelle et créer 395 millions d'emplois d'ici à 2030¹⁶.

13 The Network for Greening the Financial System, « [NGFS acknowledges that nature-related risks could have significant macroeconomic and financial implications](#) », communiqué de presse, 24 mars 2022

14 TNFD (2023), [Glossary Version 1.0](#)

15 Banque mondiale (2021), [The Economic Case for Nature](#)

16 Forum économique mondial (2020), [The Future Of Nature And Business](#)



Exemples de risques et d'opportunités liés à la nature

Les impacts et les dépendances sur la biodiversité, et la nature de manière plus générale, se matérialisent par des risques et des opportunités liés à la nature dans le monde réel.

Risques

BloombergNEF a dressé une liste de 10 grandes entreprises de différents secteurs et zones géographiques qui ont subi des pertes financières en raison de la réalisation de risques physiques et de transition liés à la nature¹⁷. Par exemple :

- **3M Co**, une multinationale américaine de produits chimiques cotée en bourse, a été contrainte de conclure un accord initial de 10,5 milliards d'USD avec les autorités municipales américaines chargées de l'eau en juin 2023, à la suite de plaintes pour pollution de l'eau résultant du rejet de déchets chimiques toxiques dans les cours d'eau.
- **PG&E Corp**, une entreprise énergétique basée aux États-Unis, a fait faillite après avoir été jugée responsable d'une série d'incendies de forêt en Californie entre 2015 et 2018, en raison d'infrastructures mal entretenues. L'entreprise a également accepté de verser 13,5 milliards d'USD d'indemnités aux victimes des incendies de forêt.

Opportunités

- Les mangroves permettent d'éviter des pertes de plus de 80 milliards d'USD par an dues aux inondations côtières et contribuent à hauteur de 40 à 50 milliards d'USD par an aux bénéfices non marchands associés à diverses industries¹⁸. **Zephyr Power Limited** a restauré des mangroves parallèlement au développement d'un projet d'énergie éolienne au Pakistan, ce qui devrait permettre au développeur du projet et à ses investisseurs d'économiser jusqu'à 7 millions d'USD sur les 25 ans de durée de vie du projet, tout en bénéficiant à la communauté locale¹⁹.
- On estime que l'agriculture régénératrice offrira jusqu'à 1 100 milliards d'USD d'opportunités commerciales annuelles d'ici à 2030²⁰. **Native**, un producteur de sucre appartenant au groupe Balbo, un important producteur de sucre au Brésil, a augmenté la productivité de ses terres de 20 % grâce à la restauration des processus naturels et à l'adoption de diverses innovations, telles que l'utilisation d'alternatives aux engrais et pesticides chimiques et de techniques de récolte spécialement adaptées²¹.

DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES

Les investisseurs, les bénéficiaires, les régulateurs et les autres parties prenantes comprennent de mieux en mieux l'importance de la perte de biodiversité et son indissociabilité de l'intégration plus large des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de l'obligation fiduciaire. Des réglementations telles que le règlement de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et l'article 29 de la loi française sur l'énergie et le climat ont commencé à imposer aux investisseurs l'obligation de prendre en compte la biodiversité dans leurs investissements. D'autres juridictions devraient suivre, à la lumière de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB) par 188 pays lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP 15) en 2022.

Le CMB définit un cadre d'action pour les gouvernements et les acteurs non étatiques, y compris les entreprises et les établissements financiers. La mission de ce cadre est de stopper et d'inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030, et comprend des objectifs individuels tels que :

- l'alignement de tous les flux financiers mondiaux, publics et privés, sur cette mission (objectif 14) ;
- l'évaluation et la communication des risques, des dépendances et des impacts sur la biodiversité par les grandes entreprises transnationales et les établissements financiers (objectif 15) ; et
- le réalignment des mesures d'incitation, telles que les subventions, sur la conservation et la restauration de la biodiversité (objectif 18).

Ressources PRI

Renforcer la biodiversité : ce que le cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal signifie pour les investisseurs responsables



17 BloombergNEF (2023), [When the Bee Stings - Counting the Cost of Nature-Related Risks](#)

18 Global Commission on Adaptation et WRI (2019), [Adapt Now: A Global Call for Leadership on Climate Resilience](#)

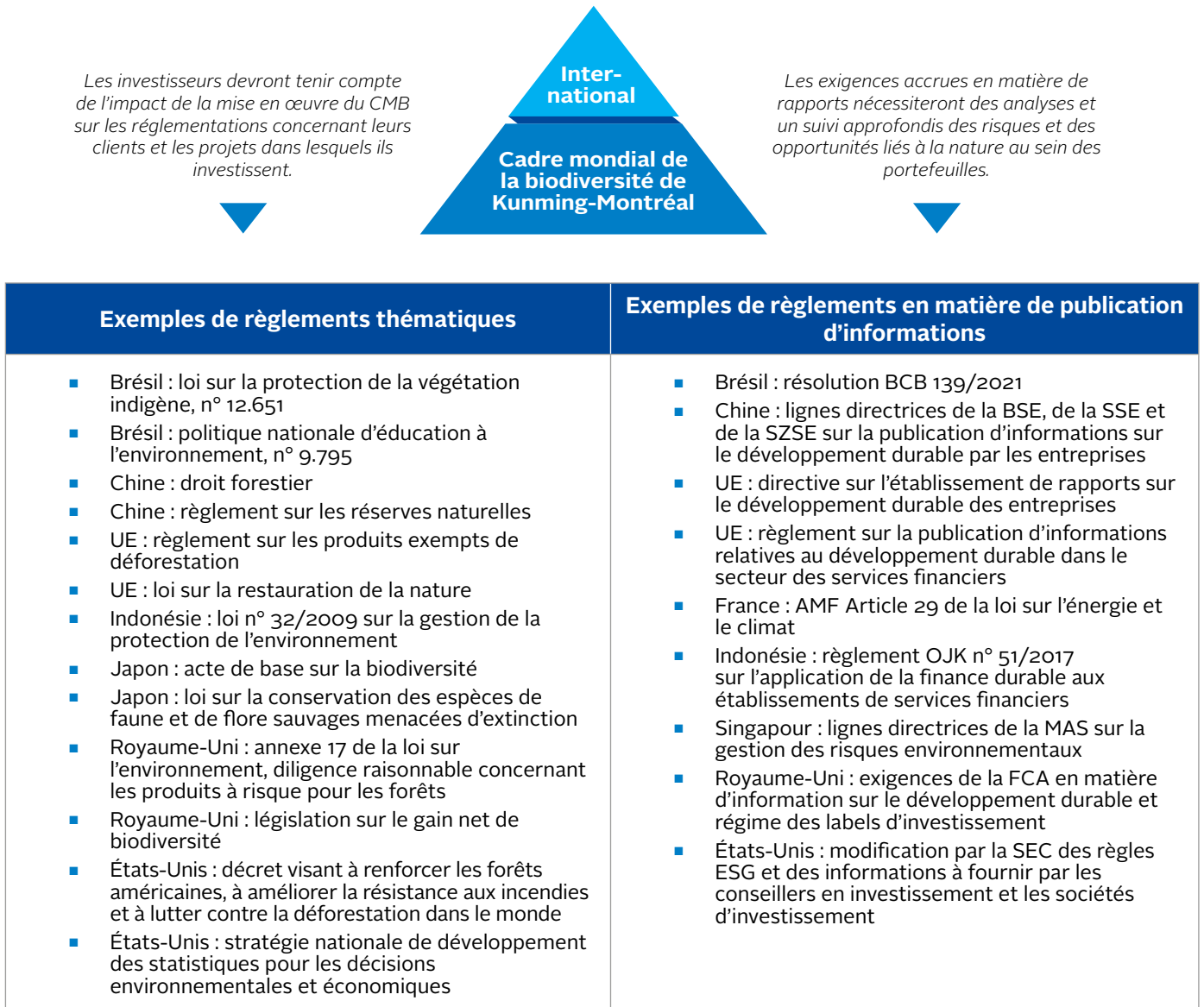
19 Earth Security (2020), [Financing the Earth's Assets: The Case for Mangroves](#)

20 Forum économique mondial (2020), [The Future Of Nature And Business](#)

21 The Ellen MacArthur Foundation, [Regenerating an ecosystem to grow organic sugar: The Balbo Group](#), étude de cas, 24 février 2021

Cet effort international se reflète dans les développements politiques au niveau régional, tels que la [Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#) et au sein des différentes juridictions (voir la figure 2 ci-dessous).

Figure 2 : Exemples de réglementations relatives à la biodiversité dans le monde



Si l'action des pouvoirs publics est importante, elle ne doit pas être le seul moteur de l'action des investisseurs. Compte tenu de l'ampleur de la perte de biodiversité et des risques et impacts financiers qui y sont associés, les investisseurs institutionnels ont tout intérêt à prendre en compte les implications en matière d'investissement maintenant plutôt que plus tard.

Il s'agit d'un cadre destiné à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. La réussite de sa mise en œuvre [pour faire cesser et inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030] suppose une volonté politique et [...] dépend de l'action et de la coopération de tous les niveaux de gouvernance et de tous les acteurs de la société.

Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

PARTIE 2 : QUELLE DOIT ÊTRE LA RÉPONSE DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ?

La réponse des investisseurs institutionnels à cet important défi variera. Mais, comme point de départ, ils devraient identifier et articuler leur position sur la biodiversité, en la considérant par rapport à leurs obligations fiduciaires, aux risques matériels et aux opportunités qu'ils doivent gérer, ainsi qu'à leurs valeurs fondamentales. Cette section présente les approches que les investisseurs institutionnels pourraient adopter pour comprendre les risques et tirer parti des opportunités liées à la biodiversité. Les lecteurs peuvent également consulter notre [guide d'introduction au changement climatique à l'intention des investisseurs institutionnels](#), qui suit une logique similaire et peut aider les investisseurs à identifier les liens entre le changement climatique et la perte de biodiversité afin de rationaliser leurs processus internes.

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

- Politique de biodiversité
- Stratégie en faveur de la biodiversité
- Intégration dans le processus d'investissement

A

ENGAGEMENT

B

- Sociétés et actifs du portefeuille
- Actions d'engagement collaboratif
- Dialogue avec les pouvoirs politiques

REPORTING

C

- Respect des recommandations du cadre
- Mise en œuvre des bonnes pratiques émergentes

A. PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Principe 1 : « Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement. »

Il n'existe pas d'approche unique adaptée à toutes les situations pour l'incorporation des enjeux ESG, y compris la biodiversité, dans le processus d'investissement des investisseurs institutionnels. Les pratiques varient en fonction des ressources et de la gestion interne ou externe des actifs. Toutefois, une approche globale de la biodiversité pourrait inclure les éléments suivants :

1. Un engagement public en faveur de la biodiversité, tel qu'une politique
2. Une stratégie d'investissement en faveur de la biodiversité
3. L'intégration de considérations relatives à la biodiversité tout au long du processus d'investissement

1. POLITIQUE

Les investisseurs institutionnels peuvent adopter des engagements publics en matière de biodiversité, tels qu'une politique.

Il est de bonne pratique que ces engagements soient :

- approuvés au niveau le plus élevé de l'entreprise ;
- communiqués à l'ensemble de l'organisation ; et
- intégrés dans les cadres de gouvernance, les systèmes de gestion, les convictions en matière d'investissement, les politiques et les stratégies afin d'éclairer les décisions d'investissement, la gestion des entités détenues et le dialogue politique.

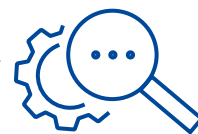
[Le document intitulé « Élaborer une politique de biodiversité : guide technique pour les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion »](#) guide les investisseurs dans le processus d'élaboration d'une politique de biodiversité. Il présente un processus en cinq étapes pour développer une approche organisationnelle de la biodiversité. Ce processus est conçu pour guider les organisations à travers une progression délibérée de la compréhension des considérations relatives à la biodiversité, de leur intégration dans les processus d'investissement, et de la gestion et de la communication des risques et des opportunités associés.

Ressources PRI

Élaboration et mise à jour d'une politique d'investissement responsable : guide technique pour les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion



Élaboration d'une politique de biodiversité : guide technique pour les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion



Exemple : La politique de biodiversité du Groupe Caisse des Dépôts

L'établissement financier français Groupe Caisse des Dépôts a élaboré une [politique](#) de biodiversité couvrant l'ensemble des entités du groupe. Cette politique est structurée autour des cinq facteurs d'impact de l'IPBES sur la biodiversité et le changement des écosystèmes, et comprend un engagement à atteindre les objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité, conformément au CMB ; actuellement, le Groupe Caisse des Dépôts travaille à l'adaptation des objectifs définis dans sa politique afin qu'ils soient plus étroitement alignés sur le cadre. Par exemple, il s'est récemment fixé pour objectif d'investir 5 milliards d'EUR dans la nature afin de s'aligner sur l'objectif 19 du CMB.

La politique est divisée en quatre domaines : la mesure de l'empreinte, la réduction des impacts négatifs directs et indirects, l'augmentation des impacts positifs directs et indirects, et la contribution à la recherche, à la formation et à la sensibilisation. Chaque domaine comprend des informations supplémentaires, notamment des engagements ou des attentes, qui feront l'objet d'un suivi au moyen d'une série d'indicateurs-clés de performance.

2. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Les investisseurs institutionnels peuvent également élaborer une stratégie de biodiversité pour faire face à la perte de biodiversité. La stratégie doit donner la priorité aux risques et aux opportunités les plus importants, tels qu'ils ont été identifiés par une évaluation ou un exercice similaire. Dans le cadre d'une stratégie de biodiversité, les investisseurs institutionnels peuvent également détailler les objectifs, les engagements ou les cibles spécifiques, en précisant s'ils s'alignent sur les cadres internationaux ou sectoriels en matière de biodiversité. Les étapes d'une stratégie en faveur de la biodiversité peuvent comprendre :

- Identifier l'objectif et la base de la stratégie d'investissement - par exemple, mesurer l'exposition aux impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la biodiversité afin de définir les principaux objectifs de la stratégie
- Définir la gouvernance et la responsabilité internes appropriées, ainsi que la formation et la sensibilisation internes, pour soutenir la réalisation des objectifs de la stratégie d'investissement
- Évaluer les opportunités liées à la biodiversité dans les différentes classes d'actifs, telles que les solutions fondées sur la nature, les fonds axés sur la biodiversité et les infrastructures vertes
- Mettre en place des mécanismes permettant d'examiner régulièrement la stratégie et de rendre compte de son efficacité

Ressources connexes

L'incorporation des enjeux ESG dans les dispositifs d'allocation stratégique des actifs



Guide sur la stratégie à l'usage des investisseurs institutionnels : comment élaborer une stratégie d'investissement.



Comprendre et s'aligner sur les préférences des bénéficiaires en matière de durabilité



Directive de la TNFD sur l'identification et l'évaluation des problèmes liés à la nature : l'approche LEAP



Financement de la biodiversité - Cadre de définition des objectifs pour la nature destiné aux sociétés de gestion et aux investisseurs institutionnels



Investir pour la nature : centre de ressources



Exemple : Desjardins Global Asset Management : améliorer les investissements grâce à l'intégration de l'ESG et aux mesures de la biodiversité

Desjardins Global Asset Management (DGAM) a élaboré une stratégie d'investissement responsable qui se concentre sur quatre thèmes ESG prioritaires, dont la protection de la biodiversité et du capital naturel. En 2022, DGAM a signé le « Finance for Biodiversity Pledge », s'engageant à protéger et à restaurer la biodiversité par le biais de ses activités financières et de ses investissements. Pour les investissements de DGAM sur le marché privé (portefeuilles d'infrastructures et de biens immobiliers), les indicateurs de biodiversité couvrant les déchets, l'eau, l'utilisation des sols et les décès d'animaux sauvages sont intégrés dans les processus de diligence raisonnable et d'évaluation des actifs. Pour les marchés publics, DGAM intègre la biodiversité dans son évaluation ESG, lorsqu'elle est importante pour le secteur, en l'intégrant dans l'analyse quantitative à l'aide de métriques de base de données, et en procédant à un examen qualitatif des entreprises du secteur en se concentrant sur leurs impacts et leurs risques pour la nature. En 2023, ses engagements ont donné la priorité à 11 entreprises spécifiquement pour des dialogues sur la biodiversité, couvrant de multiples questions matérielles, notamment la déforestation, l'utilisation et la qualité de l'eau, la gestion des déchets, la pollution plastique et l'élaboration d'une feuille de route sur la nature.

3. INTÉGRER DES CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA BIODIVERSITÉ TOUT AU LONG DU PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

La manière dont les investisseurs institutionnels mettent en œuvre leurs engagements politiques et leurs stratégies en matière de biodiversité dans leurs processus d'investissement varie selon qu'ils gèrent leurs fonds en interne ou par l'intermédiaire de gérants externes. Dans les deux cas, une étape essentielle pour tous les investisseurs institutionnels consiste à commencer à évaluer l'exposition de leur portefeuille aux risques, opportunités, impacts et dépendances liés à la biodiversité, en utilisant par exemple le [cadre d'évaluation LEAP](#) de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), le [cadre de définition des objectifs liés à la nature destiné aux sociétés de gestion et aux investisseurs institutionnels, de Finance for Biodiversity](#), ou la [feuille de route du secteur financier pour l'élimination de la déforestation induite par les produits de base, de Global Canopy](#).

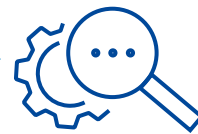
Investisseurs directs

Les investisseurs institutionnels qui gèrent des fonds en interne peuvent intégrer les résultats d'une évaluation des risques liés à la biodiversité, par exemple, dans l'analyse de préinvestissement et l'audit préalable des entreprises et des actifs en portefeuille, ou développer des méthodologies de filtrage utilisant des critères liés à la biodiversité. Les résultats peuvent également aider à identifier des cibles potentielles pour l'engagement (voir à droite).

Sélection, nomination et suivi des sociétés de gestion

De même, les investisseurs institutionnels devraient évaluer la manière dont les approches des gérants externes en matière de biodiversité s'alignent sur les leurs lors de l'audit préalable et dans le cadre de la surveillance continue. Vous trouverez ci-dessous des exemples de questions que les investisseurs institutionnels peuvent poser à leurs gérants au cours de ces processus, sachant qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais d'une base de discussion et de collecte d'informations supplémentaires.

L'engagement des investisseurs institutionnels auprès des gérants devrait également tenir compte du fait que les capacités des gérants à évaluer les risques et les opportunités liés à la biodiversité peuvent être limitées en raison, par exemple, des faiblesses des ensembles de données existants, de l'absence d'indicateurs de biodiversité établis, ou de l'absence d'une compréhension commune de la manière de traduire les informations sur la biodiversité en termes de matérialité financière.



Exemple : l'outil d'AP2 sur le risque de déforestation

Le fonds de pension suédois AP2, en collaboration avec le groupe de réflexion sur la finance durable Climate & Company, élabore une méthodologie accessible au public et un guide pratique pour évaluer le risque de déforestation de chaque entreprise détenue dans son portefeuille. Le guide s'appuiera sur plusieurs bases de données existantes, telles que celles de Forest500 et de Trase, mais il s'appliquera à toutes les sociétés de portefeuille et tiendra compte à la fois de la localisation et des activités pour évaluer le risque. Il aidera AP2 à intégrer les informations relatives à la déforestation dans le processus d'investissement et à identifier les entreprises détenues qui présentent un risque de déforestation, ce qui permettra d'établir des priorités en matière d'engagement. Cette orientation systématique aidera AP2 à respecter son engagement d'avoir un portefeuille qui ne contribue pas à la déforestation d'ici à 2025.

Ressources PRI

[Introduction à l'investissement responsable : le screening](#)



[L'intégration ESG dans les actions cotées : guide technique](#)



[Introduction à l'investissement responsable : obligations](#)



[Guide à l'usage des limited partners : l'investissement responsable dans le capital-investissement](#)



[Incorporation ESG dans les prêts directs : un guide à l'usage des investisseurs en dette privée](#)





Gouvernance

- Le suivi des questions relatives à la biodiversité fait-il partie des fonctions de supervision assignées par votre organisation au conseil d'administration et/ou à l'organe de direction ?
- Comment les progrès sur les actions en faveur de la biodiversité sont-ils analysés, par qui et à quelle fréquence ?
- Votre organisation dispose-t-elle d'une expérience et d'une connaissance suffisantes de la biodiversité/nature, tant au niveau individuel qu'au niveau de l'équipe ? Si ce n'est pas le cas, l'entreprise propose-t-elle une formation ?
- Disposez-vous d'une politique d'investissement en matière de biodiversité à l'échelle de votre entreprise ou de votre domaine d'activité ?



Stratégie

- Existe-t-il une stratégie à l'échelle de l'organisation ou spécifique à un domaine d'activité pour identifier les risques, les opportunités, les impacts et les dépendances liés à la biodiversité ?
- Comment la biodiversité est-elle intégrée dans l'allocation stratégique et tactique des actifs ?



Objectifs et indicateurs

- Quels indicateurs liés à la biodiversité votre organisation utilise-t-elle, le cas échéant, et pourquoi ces indicateurs ont-ils été sélectionnés ?
- Pouvez-vous préciser dans quelle mesure ces indicateurs ont influé sur les décisions d'investissement ou éclairé les activités d'engagement (dialogue et vote) ?
- L'organisation s'est-elle fixé des objectifs en matière de biodiversité ?



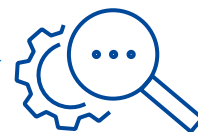
Gestion des risques

- Un processus a-t-il été mis en place pour évaluer, mesurer et intégrer les risques d'investissement liés à la biodiversité (physiques, de transition et systémiques) dans les activités de surveillance et de gestion des risques ?
- Quels risques et opportunités, dépendances et impacts liés à la biodiversité ont été identifiés pour vos investissements/actifs ?
- Comment intégrez-vous ces risques dans votre processus de décision en matière d'investissement ?



Reporting

- Votre organisation communique-t-elle et rend-elle compte de ses risques, opportunités, impacts et dépendances en matière de biodiversité ?
- À quelle fréquence votre organisation communique-t-elle et rend-elle compte de ses risques, opportunités, impacts et dépendances en matière de biodiversité ?
- Votre organisation exige-t-elle ou attend-elle de ses entreprises en portefeuille qu'elles communiquent et rendent compte de leurs risques, opportunités, impacts et dépendances en matière de biodiversité ?
- Si ce n'est pas le cas, expliquez les fondements de cette décision.
- Dans l'affirmative, vous alignez-vous (ainsi que les entreprises de votre portefeuille) sur un cadre ou des orientations spécifiques, telles que les recommandations de la TNFD en matière de publication d'informations ?



Exemple : sélection de fonds forestiers chez Stafford Capital Partners

Stafford Capital Partners suit un processus rigoureux de sélection, d'évaluation et de suivi afin de s'assurer que ses investissements sont gérés de manière durable et que les risques liés à la biodiversité sont réduits au minimum. Les investissements à haut risque, tels que ceux dans les forêts naturelles ou dans les pays où l'industrie forestière et les normes de gouvernance sont peu développées, sont évités lors de l'examen initial.

L'évaluation de chaque opportunité d'investissement comprend une évaluation des risques climatiques – un élément important pour comprendre les menaces potentielles qui pèsent sur les écosystèmes existants et la biodiversité. Elle est basée sur un cadre sur mesure développé par Stafford et permet de décider d'éviter un investissement ou d'accorder une attention particulière à la manière dont certains facteurs de risque devraient être atténués. Nous reconnaissons également que les menaces liées à la nature vont au-delà des considérations relatives au changement climatique. À ce titre, Stafford cherche également à s'assurer que les actifs bénéficient d'une certification forestière par une tierce partie (par exemple FSC, PEFC). La certification est basée sur un processus d'audit indépendant et constitue un indicateur clé de la gestion durable des actifs, y compris le respect de critères environnementaux et sociaux stricts qui englobent les menaces liées à la nature. Par exemple : le principe 6 du cadre FSC exige des propriétaires forestiers qu'ils « maintiennent, conservent et/ou restaurent les services écosystémiques et les valeurs environnementales des forêts gérées, et qu'ils évitent, réduisent ou atténuent les impacts négatifs sur l'environnement ».

Après l'investissement, Stafford continuera à dialoguer régulièrement avec le gérant du fonds par le biais de réunions trimestrielles, d'enquêtes ESG annuelles structurées, d'engagements thématiques et de visites ponctuelles sur site des actifs sous-jacents.

Ressources PRI

[Guide de l'investisseur institutionnel : sélection des sociétés de gestion](#)



[Comment les investisseurs institutionnels et leurs gérants peuvent-ils travailler ensemble sur les objectifs ESG ?](#)



[Évaluer l'engagement des gérants en matière de développement durable](#)



B. ENGAGEMENT

Principe 2 : « Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires. »

Principe 4 : « Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs. »

Principe 5 : « Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes. »

L'engagement est le recours à l'influence des investisseurs pour protéger et accroître la valeur globale à long terme, y compris la valeur des actifs économiques, sociaux et environnementaux communs, dont dépendent les rendements et les intérêts des clients et des bénéficiaires. Quelle que soit la catégorie d'actifs et que les investissements soient effectués directement ou par l'intermédiaire de gérants de fonds externes, tous les investisseurs institutionnels peuvent être des investisseurs actifs et s'engager en faveur de la biodiversité.

Les actions possibles à mener consistent à :

- élaborer et communiquer une politique d'engagement (dialogue et vote) qui inclut les questions liées à la biodiversité ;
- exercer ses droits de vote ou superviser la mise en pratique de la politique de vote (en cas d'externalisation) en ce qui concerne les questions liées à la biodiversité ;
- déposer des résolutions d'actionnaires liées à la biodiversité qui sont cohérentes avec les enjeux ESG à long terme ;
- participer à l'élaboration de politiques, de réglementations et de normes qui aident les gouvernements à atteindre les objectifs du CMB ; et
- participer à des initiatives d'engagement collaboratif telles que [Spring](#), l'initiative [Investor Policy Dialogue on Deforestation](#), l'[engagement de FAIRR en matière de déchets et de pollution](#), l'[Initiative de financement de la valorisation de l'eau](#), l'[Action contre la déforestation dans le secteur financier](#) et [Nature Action 100](#).



Exemple : l'engagement de Green Century Capital Management auprès des entreprises de son portefeuille

Green Century Capital Management considère que le dialogue avec les entreprises détenues est une activité prioritaire dans son programme de biodiversité (et ESG en général). S'il s'avère qu'une entreprise du portefeuille est à la traîne sur une question importante de biodiversité, telle que la déforestation, la dégradation des sols ou les déchets plastiques, Green Century entamera d'abord un dialogue avec l'entreprise pour tenter de résoudre le problème. Si une action supplémentaire est nécessaire, Green Century déposera une résolution, soit en collaboration avec d'autres actionnaires, soit individuellement, pour demander à l'entreprise de s'engager concrètement à s'améliorer. Une fois l'engagement pris, Green Century prendra régulièrement contact avec l'entreprise pour lui offrir son soutien et suivre les progrès réalisés par rapport à l'engagement. En 2023, Green Century a déployé cette approche pour convaincre Kraft Heinz d'adopter une politique globale de protection des forêts.

Ressources PRI

[Guide d'introduction à l'engagement](#)



[Un guide pour déposer des résolutions d'actionnaires pertinentes](#)



[Guide pratique pour l'actionariat actif dans les sociétés cotées](#)



[L'engagement ESG pour les investisseurs obligataires](#)



[Démarrage de l'engagement collaboratif](#)



C. REPORTING

Principe 3 : « Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG. »

Principe 6 : « Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes. »

Les investisseurs institutionnels devraient communiquer leurs propres politiques, pratiques et impacts liés à la biodiversité, et exiger des informations de la part des entreprises détenues, des émetteurs et des sociétés de gestion externes.

Grâce à des rapports réguliers, les investisseurs institutionnels peuvent tenir les bénéficiaires et les autres parties prenantes informés de leurs progrès en matière de lutte contre la perte de biodiversité. La communication peut prendre de nombreuses formes, y compris des rapports sur le développement durable et la publication d'études de cas. Le [Reporting des PRI](#) permet aux signataires de communiquer des informations sur leur approche de la biodiversité.

Les actions possibles à mener consistent à :

- communiquer la manière dont les questions liées à la biodiversité sont intégrées dans les pratiques d'investissement ;
- communiquer les activités de gestion liées à la biodiversité, telles que l'engagement et le vote ;
- s'engager avec les entités détenues à mesurer et à communiquer leurs risques, opportunités, impacts et dépendances en matière de biodiversité ;
- aligner les demandes de publication d'informations et les pratiques propres sur les recommandations de la TNFD en matière de publication d'informations ;
- communiquer avec les bénéficiaires sur les questions liées à la biodiversité ; et
- rendre compte des progrès et/ou des réalisations en matière de biodiversité.

Les pratiques de publication d'informations relatives à la biodiversité, et plus largement à la nature, ont considérablement évolué au cours des dernières années, notamment grâce aux travaux de la TNFD.

La [TNFD](#) fournit des recommandations aux investisseurs et aux entreprises afin qu'ils évaluent et communiquent les risques et les opportunités liés à la nature, en particulier lorsqu'il n'existe pas encore de réglementation. Elle recommande aux organisations de publier des informations sur les questions liées à la gouvernance, à la stratégie, à la gestion des risques et des impacts, aux objectifs et aux indicateurs de mesure. La TNFD a identifié un ensemble d'indicateurs globaux de base, complétés par des indicateurs sectoriels de base, qui doivent tous être communiqués par les entreprises sur la base du principe « se conformer ou s'expliquer ».

Les recommandations de la TNFD en matière de publication d'informations sont actuellement examinées en vue de leur intégration et de leur alignement sur les normes internationales. Elles ont été incluses dans la version révisée de la [Norme GRI sur la biodiversité](#), publiée en 2024.

Ressources PRI

[Recommandations de la TNFD](#)



[GRI 101: Biodiversité 2024](#)



CRÉDITS

RÉDACTION :

Anna Shaikly
Daram Pandian
Bethany Davies
Sylvaine Rols
Simon Whistler

RÉVISION :

Mark Nicholls

CONCEPTION :

Christopher Perrins